



Séance du 28 avril 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
 dont suppléés : 2
 dont représentés : 3
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation
15/04/2026

Date de publication
05/05/2026

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, P. GROSS, P-Y. GUÉRO, P. GUIGON, E. HOTZ, J. KARLÉ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, H. NALCACI, C. O'KEEFFE, V. ORIAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, N. POUILLET, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WEISS, A. ZIEGLER

Membres suppléants avec voix délibérative : C. DEPORTE, J. MARTINEZ

Pouvoirs : C. RAFAEL à J-L. ANDERHUEBER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 039-2026

Objet : Finances - budget primitif 2026 - budget assainissement non collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°018-2026 relative à l'approbation du compte de gestion 2025 du budget assainissement non-collectif,
- la délibération n°022-2026 relative à l'approbation du compte administratif 2025 du budget assainissement non-collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement non-collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	4 297,00	4 297,00
012	Charges de personnel	0,00	81 966,00	81 966,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	820,00	820,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0,00	642,00	642,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	2 201,12	2 201,12
	Total	0,00	90 426,12	90 426,12

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
70	Produits des activités	0,00	84 950,00	84 950,00
002	Solde d'exécution reporté	0,00	128 990,10	128 990,10
	Total	0,00	213 940,10	213 940,10

Solde de la section de fonctionnement : **123 513,98**

DépensesInvestissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00

RecettesInvestissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	2 201,12	2 201,12
001	Solde d'exécution reporté	0,00	4 809,76	4 809,76
	Total	0,00	7 010,88	7 010,88

Solde de la section d'investissement : **7 010,88**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif du budget assainissement non-collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

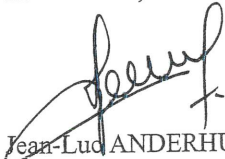
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral


Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme,

Le Président,


 Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


 Jacky CHIPAUX